

A.D.S.P.S. OVER2000RIDERS

CODE ETHIQUE DE COMPORTEMENT



CODE ETHIQUE DE COMPORTEMENT

1. Respect intégral des normes (Etat, régions et les dispositions des autres organismes et des Entités abilités) en ce qui concerne l'accès, la circulation et le stationnement long le réseau routier.

Le règlement en matière n'est pas très clair, il y a trop d'interdictions, certains pas trop justifiés, la signalisation souvent est insuffisante, avec peu de renseignements; en outre la nature isolée des parcours conduit beaucoup de gens à tenir des comportements peu corrects.

Ceux qui s'engagent à respecter les normatives contenues dans ce code éthique deviennent partie active dans la divulgations de ces principes.

2. Engagement à tenir à l'endroit d'autres utilisateurs (tels piétons, cyclistes, randonneurs à cheval etc.) des comportements aptes à faciliter le déroulement des activités respectives.

Cet engagement comporte non seulement le respect des règles déjà existantes (limites de vitesse, accès interdits etc..) mais aussi de se poser volontairement et systématiquement d'ultérieures restrictions dans le but d'atteindre les objectifs indiqués.

Plus en détail:

- réduire au maximum la vitesse de transit, en proximité d'établissements humains et animaux, et si l'on croise d'autres utilisateurs;
- s'arrêter sur le bord de la route pour faciliter le passage dans la direction opposée de personnes, vélos, animaux qui, pour leur nature, sont plus exposés aux difficultés de la surface de la route.
- réduire, ou limiter à l'indispensable , tous les comportements qui peuvent endommager les autres utilisateurs.
- donner sa disponibilité pour renseigner, aider les autres utilisateurs quand il est nécessaire.

3. Engagement à tenir des comportements responsables pour la sauvegarde de l'environnement naturel

Plus en détail:

- éviter tout transit, stationnement, bruit qui puisse créer danger ou tout simplement gêner les animaux;

- effectuer une gestion correcte des déchets éventuellement produits;
- éviter d'allumer des feux qui ne sont pas nécessaires, même s'il n'est pas interdit;
- éviter d'endommager, ou prélever la flore pour aucune raisons.

4. Engagement à maintenir une attitude de vigilance vers l'environnement, dans le but d'éviter des dangers pour la communauté ou endommager l'environnement même.

C'est un engagement très important car il exige une capacité d'initiative personnelle qui en général n'existe plus.

Quand l'on passe régulièrement sur des parcours en général peu fréquentés, sinon abandonnés complètement, on a l'occasion d'observer des phénomènes qui peuvent constituer un danger.

Plus en détail

- chercher de signaler promptement d'éventuelles conditions de risque pour le transit sur le réseau routier dues à instabilité du terrain (glissement de terrain, arbres dangereux etc) qui peuvent constituer des risques pour les utilisateurs.

5. Engagement à faire connaître cette culture de comportement dans les environnements et aux utilisateurs intéressés.

Ce type d'activité est celle qui va créer une sensibilisation de plus en plus grande, de plus en plus active vers tous les passionnés de tourisme en hors route.

6. Engagement à tenir des comportements qui ne conduisent pas à des risques pour soi-même et pour les autres utilisateurs.

Il s'agit de s'engager à évaluer, avec sens de responsabilité, toutes les difficultés que certains parcours et certaines situations peuvent comporter, afin d'éviter des risques pour tous et des coûts pour la communauté.

Plus en détail:

- se renseigner toujours sur le parcours et sur les difficultés qu'il présente pour faire face dans les meilleures conditions;
- être toujours équipés avec des dispositifs et des appareils valides (cartes géographiques détaillées, portables, radios etc.), pour être en mesure de faire face à des imprévus éventuels;
- se renseigner sur les modalités pour contacter les services d'urgence en cas d'urgence